

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 930 relative à la Commission chargée de faire subir l'examen de fin de cours d'ouvriers monteurs et soudeurs des Postes et Télécommunications

n° 930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 juillet 1953

Numéro JO  
n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro  
1 août 1953

### TEXTE INTÉGRAL

La Commission chargée de faire subir l'examen de fin de cours d'ouvriers monteurs et soudeurs des Postes et Télécommunications est composée comme suit : MM. Murat, Chef du Service des Postes et Télécommunications.....Président Pellois, Inspecteur des Centraux.....Membre Galanté, adjudant des Transmissions militaires.....— Lariau, chef d'équipe des Postes et Télécommunications.....— Berne, sergent-chef des Transmissions militaires.....— Le recrutement d'ouvriers spécialistes des Postes et Télécommunications se fera, au fur et à mesure des vacances. dans l'ordre de réussite aux examens précités. Les épreuves de ces examens sont fixées au samedi 1er août. Elles commenceront à 7 heures et se dérouleront au bureau des Postes et Télécommunications.